



## **PLAN D'ACTION 2019- 2023**

**Entente de coopération entre**

**L'État de la Louisiane aux États-Unis**

**Et**

**Le Gouvernement du Nouveau – Brunswick au Canada**

## **I - CONTEXTE**

S'appuyant sur des liens historiques et culturels qu'ils ont en commun, l'État de la Louisiane et la Province du Nouveau-Brunswick ont démontré au fil des ans leur volonté de travailler ensemble pour entretenir et développer ce patrimoine commun. Une déclaration "d'État Sœur" fut signée par les deux régions en 1977 ainsi qu'un protocole d'entente entre les provinces maritimes du Canada et la Louisiane de 1991 et renouvelé en 1994.

Considérant l'intérêt grandissant de leurs citoyens pour le développement d'initiatives conjointes, le Nouveau-Brunswick et la Louisiane ont confirmé leur intention d'établir une coopération pour favoriser et soutenir des initiatives visant le développement de leurs communautés respectives. Les parties se sont engagées à mettre en œuvre des actions qui permettront de renforcer leur coopération prioritairement dans les domaines de l'économie, de la jeunesse, l'éducation et de la formation, ainsi que celui de la culture et du tourisme.

Le présent plan d'action servira de cadre de référence aux deux gouvernements partenaire pour l'appui de projets d'individus et organismes visés des deux territoires. Et bien qu'il tienne lieu d'engagement pour les partenaires, les dépenses nécessaires à la réalisation des projets qu'il appuierait feront l'objet de délibération et d'affectation de fonds au cas par cas.

## **II - OBJECTIFS VISÉS**

1. Économie : Faciliter et soutenir l'implication du secteur privé de leurs régions dans des échanges économiques et la création de partenariats d'affaires.
2. Jeunesse, Éducation et Formation : Faciliter et soutenir les échanges en éducation impliquant les formateurs de niveaux élémentaires et secondaires, le dialogue entre les entités scolaires, les stages de professionnalisation et les échanges jeunesse.
3. Culture, Patrimoine et Tourisme : Faciliter et soutenir la promotion culturelle, patrimoniale et touristique des régions partenaires sur leurs territoires.

### **III - ACTIONS**

#### **1. ECONOMIE**

##### **Activités**

- 1.1. Mettre en œuvre des initiatives promotionnelles et de réseautage des développeurs et opérateurs économiques des deux territoires.

##### **Résultats**

- 1.1.1. Présence de gens d'affaires d'un territoire aux événements économiques d'envergure internationale sur le territoire partenaire.
- 1.1.2. Rencontres bilatérales ou B2B entre gens d'affaires du NB et de la Louisiane dans le cadre de missions économiques.

##### **Indicateurs de résultats**

- Nombre de gens d'affaires ayant participé aux missions / événements économiques visés.
- Nombre de produits / services d'entreprises d'un territoire présents dans des expositions ou autres contextes promotionnels sur le territoire partenaire.
- Nombre de rencontres / B2B pré-arrangées ayant eu lieu entre gens d'affaires des deux territoires.

#### **2. JEUNESSE, EDUCATION ET FORMATION**

##### **Activités**

- 2.1. Mettre en œuvre des initiatives de mobilité étudiante et professorale en collaboration avec les organismes des secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle des deux territoires, tous secteurs confondus.

##### **Résultats**

- 2.1.1. Expériences d'enseignement temporaire d'éducateurs du NB en Louisiane.
- 2.1.2. Renforcement de capacités d'éducateurs de la Louisiane en immersion française au NB.

- 2.1.3. Stages académiques ou professionnels d'étudiants et diplômés des écoles, universités et collèges de part et d'autre des deux territoires.
- 2.1.4. Collaborations impliquant les éducateurs spécialisés en trouble du spectre de l'autisme des deux territoires.

### **Activités**

- 2.2. Réaliser des échanges virtuels et/ou réels entre les représentants / mouvements jeunesse des deux territoires.

### **Résultats**

- 2.2.1. Collaborations entre mouvements jeunesse des deux territoires sur les questions d'épanouissement identitaire et culturel en milieu minoritaire.
- 2.2.2. Présence des représentants des mouvements jeunesse aux évènements en lien avec leurs thèmes de collaboration de part et d'autre des deux territoires.

### **Indicateurs de résultats**

- Nombre d'éducateurs du NB ayant effectué une expérience d'enseignement temporaire en Louisiane.
- Nombre d'éducateurs de la Louisiane ayant participé à des expériences de renforcement des capacités au NB.
- Nombre d'étudiants / diplômés ayant effectué des stages sur le territoire partenaire.
- Nombre d'échange de contenus en lien avec le spectre de l'autisme.
- Nombre de représentants jeunesse ayant participé à des évènements jeunesse pertinents du territoire partenaire.
- Nombre d'initiatives de collaboration entre mouvements jeunesse des deux territoires.

### **3. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**

#### **Activités**

- 3.1. Assurer la participation des intervenants / organismes pertinents à des événements culturels et/ou patrimoniaux populaires sur les territoires partenaires.

#### **Résultats**

- 3.1.1. Présence d'individus / d'organismes visés ou de leurs œuvres aux festivals et expositions de part et d'autre des deux territoires.
- 3.1.2. Références aux parcours touristiques et / ou événements du patrimoine acadien / cajun par des promoteurs touristiques de part et d'autre des deux territoires.
- 3.1.3. Collaborations entre intervenants / organismes du secteur du patrimoine des deux territoires.

#### **Activités**

- 3.2. Mettre en œuvre des initiatives d'échange d'expertises et de renforcement de capacités pour les professionnels et organismes des arts et de la culture des deux territoires, tous secteurs confondus.

#### **Résultats**

- 3.2.1. Résidences d'artistes de part et d'autre des deux territoires.
- 3.2.2. Participation de professionnels des arts et de la culture à des symposia/conférences/forums d'envergure internationale de part et d'autre des deux territoires.

#### **Indicateurs de résultats**

- Nombre d'individus / d'organismes visés ayant eu une vitrine aux festivals et expositions d'envergure internationale de part et d'autre des deux territoires.
- Nombre de professionnels visés ayant participé à des symposia/conférences/forums d'envergure internationale de part et d'autre

des deux territoires.

- Nombre de promoteurs touristique ayant fait références aux parcours touristiques et / ou évènements du patrimoine acadien / cajun dans leurs activités promotionnelles.
- Nombres de produits de communications spécialisés en tourisme d'un territoire ayant fait référence au patrimoine acadien / cajun du territoire partenaire.
- Nombre de professionnels visés ayant effectué des résidences d'artistes de part et d'autre des deux territoires.

#### IV – FINANCEMENT

En fonction des budgets de chaque institution et d'un commun accord des partenaires, chacune des Parties choisira et financera ses partenaires locaux, à moins d'arrangements différents préalablement discutés.

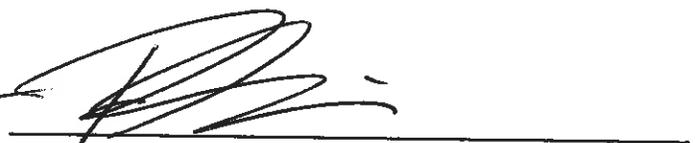
Les partenaires s'efforceront, autant que faire se peut, d'assurer la réciprocité et/ou la complémentarité dans les échanges.

Fait à Moncton, le 16 août 2019.



Pour le Gouvernement de la Louisiane

Billy Nungesser  
Lieutenant-gouverneur



Pour le Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Robert Gauvin  
Ministre responsable de la Francophonie